

N. Réf. : 03/1114

**Monsieur le directeur
EDF – CNPE Creys-Malville
BP 63
38510 MORESTEL**

Lyon, le 17 octobre 2003

OBJET : Contrôle des installations nucléaires de base
CNPE de Creys-Malville - site (INB n° 91 et 141)
Inspection n° 2003-300-04
Contrôle - commande et automatismes

Monsieur le directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié et à l'article 17 du décret n° 93-1272 du 1^{er} décembre 1993 modifié par le décret n° 2002-255 du 22 février 2002, une inspection a eu lieu le 24 septembre 2003 à la centrale de Creys-Malville sur le thème du contrôle – commande et automatismes.

Suite aux constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

Cette inspection a permis de vérifier que le contrôle - commande et automatismes des installations de l'APEC (atelier pour l'évacuation du combustible) et du réacteur définitivement déchargé de toute matière nucléaire ne posait pas de problème particulier.

Dans le cadre de la poursuite de la mise hors service définitive (MHSD) d'équipements et du démantèlement d'installations, une évolution du contrôle - commande et automatismes est nécessaire et les inspecteurs ont constaté que d'importantes études étaient engagées afin d'adapter le mode de conduite et de surveillance des installations.

A. Demandes d'actions correctives

Cette inspection ne fait pas l'objet de demande d'action corrective.

B. Compléments d'information

Les inspecteurs ont constaté que les interventions et modifications sur les automates étaient réalisées sans vraiment être hiérarchisées et sans bénéficier de critères de classement permettant d'orienter le processus d'analyse et de validation; aucune note ou procédure sur le sujet n'a d'ailleurs pu être présentée.

1. **Je vous demande de me présenter les conclusions de votre analyse ainsi que vos propositions afin que les conditions d'intervention et de modification sur les automates soient hiérarchisées et fassent l'objet de critères de classement permettant de retenir le processus d'analyse et de validation adapté.**

Les inspecteurs se sont notamment intéressés aux fausses manœuvres susceptibles d'affecter le chariot de transfert de composants extraits de la cuve du réacteur et ont constaté qu'il n'était pas procédé à des essais périodiques :

- du dispositif d'arrêt d'urgence au poste principal de conduite,
- du dispositif d'arrêt d'urgence en cas d'obstacle sur la voie de roulement.

2. **Je vous demande de recenser toutes les fonctions ou systèmes associés qui ne sont pas sollicités lors du fonctionnement normal du chariot de transfert et d'examiner les essais périodiques qui pourront être mis en œuvre. Cette analyse devra être étendue à la navette de transfert des assemblages dans la piscine de l'APEC.**

Vous avez déclaré et transmis le compte rendu d'un événement intéressant l'environnement (EIE) survenu en août 2003 concernant un manque de dilution d'un effluent très faiblement radioactif.

3. **Je vous demande de m'indiquer l'action corrective finalement retenue après l'analyse détaillée de cet événement.**

C. Observations

Les inspecteurs ont constaté, en examinant les comptes-rendus de certains essais périodiques, que les contrôles de deuxième niveau pouvaient être réalisés dans des délais plus courts.

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le directeur et par délégation

L'adjoint au chef de division

**Signé par
Christian PIGNOL**